

## Les valeurs de la République ne sont pas négociables



« Notre constitution française garantit à tous, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se retrouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. » ( *Préambule de la constitution de 1958* ).

### LE DROIT A LA SANTE DES PRECAIRES EST ATTAQUE

La supercherie réside dans le fait que le gouvernement Hollande, tout en faisant croire à un élargissement des droits d'accès à la CMU, appliquait un des éléments restrictifs de l'ancienne politique sécuritaire sarkoziste : le contrôle bancaire des pauvres. Désormais pour faire une demande de CMU, les pauvres doivent fournir le contenu de leur compte bancaires. Pour avoir droit à sa CMU, le pauvre ne doit pas avoir de petite épargne protectrice !

### LA VIE PRIVEE DES PAUVRES ATTAQUEE

La Sécurité Sociale est aussi habilitée à faire usage du droit de communication (art L 114-19 du Code la Sécurité Sociale) pour « contrôler la sincérité et l'exactitude des déclarations faites par les assurés, en vue de l'attribution et de paiement de prestations ». Elle peut donc user de ce droit auprès d'une banque. Qu'en est-il du droit au secret bancaire ? En outre, c'est une intrusion de plus faite dans la vie privée des personnes. On comprend bien comment cette loi peut être à la source des nombreux non recours à la CMU déjà constatés dans notre pays.

*Petite épargne = pas de droit à la CMU*

*L'égalité républicaine pour accéder à des droits fondamentaux universelle est remise en cause*

### LE DROIT AU REVENU N'EST PAS NEGOCIABLE

**Le droit au revenu que constitue le RSA est bafoué également. Il suffit là encore de prendre connaissance du dossier de demande pour s'en apercevoir :**

Les personnes doivent déclarer :

- Le montant de l'argent placé et de l'épargne disponible.
- Mieux, les aides et secours financiers versés par un parent, un ami ou une association doivent aussi être déclarés.
- Pire la CAF refuse de délivrer directement le dossier de demande à une personne au prétexte qu'il doit être fourni et rempli uniquement par un travailleur social. Cette infantilisation n'est pas acceptable.

*3% de l'épargne des pauvres servent à financer les droits sociaux, RSA et CMU inclus*

**ACTION SECURITE SOCIALE  
RASSEMBLEMENT LE 29 NOVEMBRE 11H  
PLACE DE L'EUROPE BORDEAUX**

*Alors que les riches planquent leurs larcins en Suisse,  
les pauvres autofinancent leurs droits sociaux avec leur épargne*